

Qualification Professionnelle Recyclage - S.S.I.A.P. 1

LA FORMATION CONTINUE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Sécurité



www.sgsgroup.fr

**CERTIFICATION
SGS QUALICERT
N° 7239**

**Certification référencée
par le CNEFOP satisfaisant
au décret du 30 juin 2015**

www.cnefop.gouv.fr

**AGRÈMENT S.S.I.A.P.
N° DPC 2016-14
du 05/04/2016**

CONTACT

GRETA DE LA MARNE
20 rue des Augustins
51100 REIMS

Williams MARTIN
Conseiller en formation
Tél. : 03 26 84 55 40
williams.martin@gretamarne.com

Valérie Li Crapi
Assistante de formation
Tél. : 03 26 84 36 30
valerie.licrapi@gretamarne.com

Site Internet
www.gretamarne.com



OBJECTIFS

Actualiser les connaissances des agents de sécurité incendie en poste dans les E.R.P. et les I.G.H.

Programme officiel défini par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 02/05/2005 modifié).

CONTENUS

PRÉVENTION

- Evolution de la réglementation en matière de prévention
- Nouveaux textes
- Accessibilité du public

MOYENS DE SECOURS

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Agents Extincteurs
- S.S.I.
- Moyens d'extinction

MISES EN SITUATION D'INTERVENTION

- Action dans différents contexte (fumées, incendie)
- Evacuation des occupants
- Prise en charge d'une victime
- Protection individuelle
- Levée de doute
- Utilisation des moyens de communication mobiles
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction

MÉTHODES

- Exposés – Débats
- Etudes de cas
- Mise en situation pratique

MODALITÉS

PRÉ-REQUIS

- Aptitude physique (Annexe VII à l'arrêté du 2 mai 2005), attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois
- Etre titulaire de la qualification SSIAP 1
- Etre titulaire du PSE 1 ou du SST en cours de validité, ou du PSC 1 de moins de 2 ans
- Justifier d'une activité professionnelle d'agent de sécurité incendie d'au moins 1607 heures au cours des 36 derniers mois

PRÉ-SÉLECTION

- Dossier
- Entretien

PUBLIC

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Individuels

DURÉE

16 heures

DATE DE SESSION

Selon calendrier en cours

VALIDATION

- Attestation de recyclage
- Présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage
- Appréciation sur les actions du candidat pendant les séquences pratiques
- En cas de défaillance notoire le stagiaire devra suivre le stage de remise à niveau tel que défini par l'arrêté du 02/05/2005 modifié

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateau technique dédié aux formations sécurité répondant aux exigences réglementaires

LIEU DE LA FORMATION

Lycée Professionnel Yser
53, avenue de l'Yser - 51100 REIMS

INTERVENANTS

Formateurs qualifiés SSIAP 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 15 stagiaires maximum par session
- Au delà les candidatures seront reportées sur la session suivante
- Un recyclage de la qualification doit être effectué tous les 3 ans pour exercer la fonction